



## Déclaration préalable du SE-Unsa

CAPD du mardi 21 juin 2016

Madame l'Inspectrice d'académie,

Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Nous allons une nouvelle fois aborder la question de la mobilité géographique de nos collègues.

Tout d'abord du point de vue technique : pour ce premier ajustement nous nous posons encore des questions sur les affectations en ASH. Pendant la période de saisie des vœux, nous avons été sollicités maintes fois par nos collègues pour qui il n'était pas évident de s'y retrouver ; dans un temps limité et avec l'obligation de ne pas commettre d'erreur. Notamment lorsqu'une priorité était en jeu sur la nature et l'implantation des postes proposés, qu'ils soient entiers ou fractionnés. Nous avons donc naturellement dirigé ces enseignant-e-s vers la circonscription de référence. Or, les réponses n'ont pas toujours été au rendez-vous. Nous demandons donc, pour la lisibilité de tous, à ce qu'une nomenclature soit mise en place et précise le lieu exact d'exercice, le public correspondant, et l'option requise.

D'autre part nous avons été surpris de lire qu'un poste était déjà attribué alors que la CAPD ne s'était pas tenue. Nous comprenons et défendons la nécessité d'avoir un support pour partir en formation, mais tenons au respect des instances paritaires.

Mais aussi, les règles afférentes à la durée de validité de la liste d'aptitude de direction d'école doivent être éclairées, afin de pouvoir anticiper sur les instances futures.

En outre, pour cette phase de mouvement encore, le doute ne doit pas pouvoir s'installer dans les esprits : dès lors qu'un poste est reconduit pour au moins deux fractions sur quatre, et que cela représente 47 ou 50 %, la priorité s'applique de manière évidente. Les enseignants ne peuvent pas en être privés parce que la journée à compléter est inférieure à cinq heures quinze.

Concernant les ineat / exeat, nous avons eu l'occasion de présenter nos souhaits auprès de Monsieur le Recteur fin avril : il est nécessaire d'éviter les blocages d'exeat, il est important qu'un calendrier soit établi dans l'Académie. En effet, nous demandons à ce qu'il soit permis de pouvoir débloquent des situations jusqu'aux vacances d'automne, et que les exeat n'aient pas de date limite.

Le SE-Unsa tient toujours à la transparence, au respect des règles des permutations informatisées et de la circulaire ministérielle. Nos collègues doivent être traités humainement et équitablement.

Nous terminerons cette déclaration en abordant la revalorisation, si nécessaire pour nos collègues. Nous finalisons les passages à la Hors-Classe, avec un contingent atteignant cette année environ 5 %. Cette revendication de longue date s'inscrit pour nous dans la logique des négociations Parcours Professionnels Carrière et Rémunération (PPCR), qui va réviser les modalités d'avancement et permettre une évolution plus juste. Au SE-Unsa, nous veillerons à ce que chaque étape soit mise en place, pour que nos collègues ressentent enfin la reconnaissance qu'ils attendent depuis longtemps.

Les commissaires paritaires du SE-Unsa Dordogne :

Jérôme BOUSQUET – Natacha ETOURNEAU – Thierry HADJADJI – Florence HURDEBOURCQ – Sébastien PICHON